



Cofinancé par  
l'Union européenne



# APPEL À CANDIDATURE POUR UN ATELIER D'ÉCRITURE.

La Nouvelle École Usine et de Formation (NEUF) est un projet de L'Association Culturelle ACTE SEPT qui vise en 3 ans à développer une solution numérique pour la formation dans les métiers du spectacle vivant.

Ce Projet s'articule autour de la Réalisation de 16 ateliers de formations sur les métiers du spectacle vivant, qui aboutiront à : la Création de 8 pièces de théâtre, la Diffusion des 8 pièces dans les 8 villes du réseau Sirabo, Production d'une dizaine de vidéos de 10 minutes sur les différentes étapes du projet et l'Organisation du festival comme vitrine.

ACTE SEPT pour la NEUF (nouvelle École Usine et de Formation), lance un appel à candidatures pour un atelier d'écriture à l'endroit des personnes qui ont des idées et des projets d'écriture (pièce de théâtre).

## CALENDRIER DE L'APPEL A L'ATELIER.

- Lancement de l'appel : **29/11/2021**
- Date limite de dépôt des candidatures : **22/12/2021 à 00h00**
- Sélection des candidats : **23/12/2021**
- L'atelier d'écriture : **27/12/2021 au 15/01/2022.**

## Critères d'éligibilité

- Être résident au Mali

## Candidature

- Les candidats doivent envoyer par mail [acte7sept@gmail.com](mailto:acte7sept@gmail.com)
- Objet d'envoi : l'Atelier d'écriture NEUF
- Un CV ;
- Une Description de votre projet d'écriture sur 1 page ou une page d'un de vos textes déjà écrit ou en projet ;
- Une Lettre de Motivation
- Une lettre d'engagement pour suivre l'Atelier du début jusqu'à la fin.

**NB : cet atelier de formation est destiné aux personnes qui ont des projets d'écriture et la participation est gratuite, mais par sélection de dossiers. Pour plus d'information, veuillez contacter par mail [daoudacisse2222@gmail.com](mailto:daoudacisse2222@gmail.com) ou [acte71187@gmail.com](mailto:acte71187@gmail.com)**

**« Les candidatures Féminines sont vivement souhaitées »**



Le présent document a été élaboré avec la contribution financière de l'Union européenne et le support de l'Organisation des Etats ACP. Son contenu relève de la responsabilité exclusive d'Acte Sept et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

« Avec la contribution financière de l'Union européenne et le support du Secrétariat de l'OEACP – Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique »